

Comment vais-je pouvoir payer mes factures? Un souci pour nos seniors dans les semaines à venir.

Conscient de ce problème et dans un but de rassurer les personnes âgées, nous tenons à vous donner quelques pistes, pour vous éviter des rappels et autres soucis.

Comme l'e-Banking est un outil que la majorité de seniors ne maîtrisent pas encore totalement, beaucoup utilisent souvent des moyens plus conventionnels, comme le "livret jaune" qui permet d'effectuer ses paiements à la Poste.

Face à la pandémie, il est très vivement recommandé aux aînés de limiter leurs sorties, et particulièrement dans des lieux publics où le risque de contracter le virus est fortement accru. Alors, pour résoudre le casse-tête que représente le paiement de ses factures courantes, Pro Senectute Arc Jurassien vous donne quelques trucs résumés dans le tableau ci-dessous; pour certains ce sera un rappel, et pour d'autres une bonne alternative pour vous faciliter la vie...

QUOI	COMMENT
Je ne peux pas faire mes paiements.	Téléphoner au créancier et l'en avertir. Cela pourra vous éviter des rappels
Mettre en place des ordres permanents, pour des factures courantes, comme le loyer, la caisse-maladie, des arrangements de paiements.	Votre établissement bancaire vous enverra les documents nécessaires. Cette démarche peut s'organiser très rapidement.
Utiliser les LSV, ce sont des autorisations accordées aux créanciers pour prélever le montant d'une dépense due et reconnue sur votre compte.	Se renseigner auprès du créancier, par exemple de la Caisse-Maladie. Vous recevrez un formulaire à compléter et à lui retourner. Cela peut prendre du temps.
Pour vos paiements, l'ordre de paiement est un document simple et pratique. Vous indiquez le nombre de bulletins de versement à payer et le montant total. Vous le renvoyez avec les BV à votre banque qui vous remettra ensuite un récépissé.	Votre établissement bancaire vous enverra le nécessaire.
Si vous n'avez pas d'ordre de paiements, vous pouvez envoyer les BV à votre banque et lui demander d'effectuer les paiements.	Avant l'envoi, contacter votre établissement bancaire et vérifier que c'est possible de procéder de cette manière
Je n'ai plus d'argent chez moi.	Contactez votre établissement bancaire et la plupart pourront vous envoyer de l'argent directement à domicile
Je ne suis pas d'accord avec une facture et souhaite la contester.	Écrire au créancier en contestant la facture et vos motifs, dans un délai de 10 jours.
Vous avez reçu une décision, sujette à un recours. Par exemple une décision des prestations complémentaires et vous ne comprenez pas le document.	- Écrire au service concerné pour demander une prolongation du délai de recours - Contacter un organisme qui puisse vous aider comme Pro Senectute.

Aujourd'hui, toutes les administrations fonctionnent au ralenti et ont adapté leurs exigences (délais notamment) à la situation de crise. Bon nombre de procédures ou d'appareils, comme par exemple

l'Office des Poursuites, sont à l'arrêt. Il y a une prise de conscience que le système est fragilisé et que les personnes ne sont plus en mesure d'effectuer leurs démarches courantes, pour privilégier non seulement leur santé, mais aussi, celle de leur voisinage. Donc, ne paniquez surtout pas... Vous avez le temps de vous organiser.

Malgré ces quelques recommandations, vous vous sentez démunis, vous avez besoins de conseils, alors, n'hésitez pas à nous contacter. L'équipe sociale de Pro Senectute Arc Jurassien se fera un plaisir de vous aider à traverser cette crise.

Pour toute demande particulière, vous pouvez sans autre vous adresser à votre bureau régional.

Delémont

Rue du Puits 4
CH-2800 Delémont
T + 41 32 886 83 20
F + 41 32 886 83 19
prosenectute.delemont@ne.ch

La Chaux-de-Fonds

Rue du Pont 25
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 886 83 00
F +41 32 886 83 09
prosenectute.cf@ne.ch

Neuchâtel

Rue de la Côte 48a
CH-2000 Neuchâtel
T + 41 32 886 83 40
F + 41 32 886 83 41
prosenectute.ne@ne.ch

Tavannes

Chemin de la Forge 1
CH-2710 Tavannes
T +41 32 886 83 80
F +41 32 886 83 89
prosenectute.tavannes@ne.ch

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE